

L'ÉQUITÉ
SRAADD/CQM
NOVEMBRE 2021



JOYEUX
TEMPS DES
FÊTES !!!





SUIVEZ-NOUS SUR
Facebook

www.facebook.com/sraadd

Nous ne pouvons choisir les circonstances extérieures, mais nous pouvons toujours choisir la façon dont nous répondons à celles-ci

L'équipe de la S.R.A.A.D.D vous souhaite de la joie dans cette période du temps des fêtes!

Nous tenons à vous informer que l'organisme sera fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement pour le congé des fêtes!

NOUS DÉSIRONS SOUHAITER LA BIENVENUE À JEFFREY GENDRON QUI VIENT SE GREFFER À L'ÉQUIPE DE LA SRAADD!



Dans ce numéro:

- Mot du président
- Chronique santé mentale
- Chronique information
- Chronique juridique
- Mot des fêtes de la SRAADD
- Horaire du bureau pour le temps des fêtes
- Calendrier de l'avent de la SRAADD
- Séances d'information
- formulaire d'adhésion ou de renouvellement



REMERCIEMENTS

La SRAADD/CQM tient à remercier ses principaux bailleurs de fonds pour l'année 2021-2022

Merci au CIUSSS MCQ et à Centraide Centre-Ouest du Québec de nous fournir l'équipement nécessaire

afin de continuer notre mission, et ce, en toute sécurité!

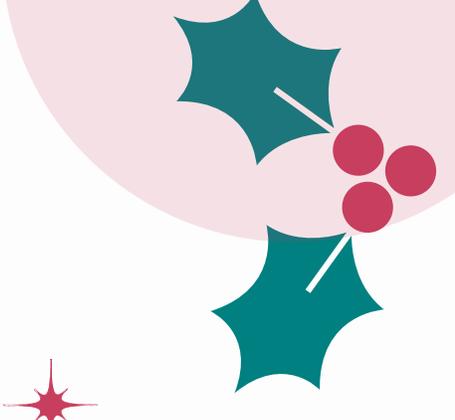
Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec 



Centraide
Régions centre-ouest
du Québec

Mot du président



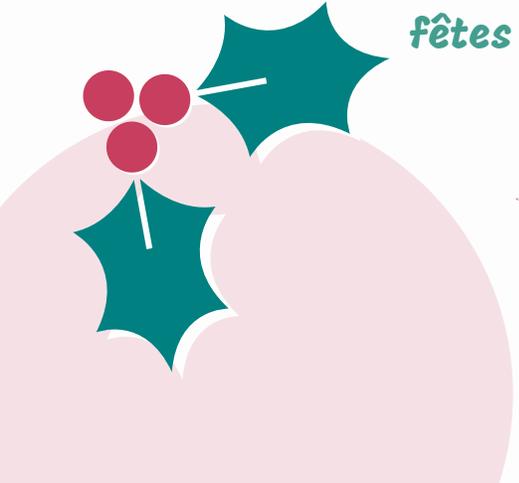
La période des fêtes 2021 pointe déjà le bout de son nez alors que j'écris ces lignes. Nous pourrons bientôt dire adieu à cette année qui fut ponctuée de hauts et de bas, tel le parcours d'une montagne russe. En souhaitant que l'année 2022 représentera davantage un long fleuve tranquille...

Cette année encore, la S.R.A.A.D.D. aura été bien présente dans la vie de ses utilisateurs, leur fournissant de l'aide et de l'accompagnement en cette période trouble. Nul doute que dans le cadre de la réalisation de ses missions, l'organisme aura contribué en 2021 à rendre notre société encore meilleure.

Je tiens à remercier les membres du personnel de l'organisme pour leurs efforts fournis lors de l'année qui s'achève. Sans eux, l'organisme n'aurait tout simplement pas pu s'acquitter de ses engagements envers ses utilisateurs et plus généralement envers la société.

Enfin, en mon nom et en celui de tous les membres du conseil d'administration de la S.R.A.A.D.D., nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une belle et heureuse année 2022!

Simon Parisé



Chronique Santé mentale

UN AN PLUS TARD, LA LISTE D'ATTENTE EN SANTÉ MENTALE NE DIMINUE PAS

Un an après que Québec a annoncé un investissement de 100 millions de dollars destiné à améliorer l'accès aux services en santé mentale, plus de 19 000 adultes et enfants attendent toujours des soins. Le recours aux psychologues du privé, dans le but de réduire les listes d'attente, a des effets limités. La situation inquiète l'Ordre des psychologues du Québec, qui croit qu'il faut trouver des moyens d'attirer des psychologues dans le réseau public et de retenir ceux qui y sont.

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, a présenté le 2 novembre 2020 un plan d'urgence en santé mentale qui visait à répondre aux « besoins criants » de la population lors de la pandémie.

Des 100 millions de dollars annoncés, 25 millions devaient servir à payer des psychologues et des psychothérapeutes du privé afin qu'ils prennent en charge des patients du public. En date du 6 octobre, 1433 patients du réseau public ont été orientés vers des services en santé mentale au privé, selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

C'est bien peu en regard des 19 098 personnes figurant sur la liste d'attente, selon le plus récent portrait préliminaire du MSSS. Le 19 juin, ils étaient 18 715 à patienter.

Dans un courriel, le ministère souligne « une hausse constante des demandes de services auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux » depuis le début de la pandémie. Il précise que quelques mois avant la crise sanitaire, plus de 26 000 jeunes et adultes étaient en attente pour obtenir des services en santé mentale.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé la détresse psychologique dans la population. Des soignants peinent aussi à sortir la tête de l'eau, en raison des vagues successives de COVID-19, selon la Dre Claire Gamache, présidente de l'Association des médecins psychiatres du Québec. « Le fait que la liste d'attente [en santé mentale] n'ait pas augmenté, pour moi, c'est un exploit », estime-t-elle.

Chronique Santé mentale

UN AN PLUS TARD, LA LISTE D'ATTENTE EN SANTÉ MENTALE NE DIMINUE PAS

Manque d'accessibilité « inquiétant »

La présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, Christine Grou, juge pour sa part que « le manque d'accessibilité dans le réseau public demeure inquiétant ». « On est dans une situation qui est du jamais vu, dit-elle. Non seulement il y a des listes d'attente dans le réseau public de la santé, mais les cabinets privés débordent. »

Compte tenu des délais au public, des patients se tournent vers des psychologues privés.

C'est le cas de Chantal (prénom fictif), qui vit avec un trouble bipolaire de type 2 (dépression et hypomanie). La femme de 57 ans, qui prend du lithium, se dit « fonctionnelle ». Elle veut garder l'anonymat parce que son employeur n'est pas au courant de sa maladie. « Je ne pourrais pas avoir une thérapie dans le système de santé parce que je ne suis pas un cas lourd. Mais je ne sais pas ce que je vais faire quand je vais prendre ma retraite, très bientôt. Je trouve ça inquiétant. »

Christine Grou affirme « inciter le ministère de la Santé à regarder les facteurs d'attraction et de rétention des psychologues ». « Il faut travailler ces conditions, poursuit-elle. S'il y en a plus [de psychologues] ou s'il y en a insuffisamment dans le réseau public de la santé, on va se retrouver vraiment en déficit de services. »

Selon la Coalition des psychologues du réseau public québécois, les établissements de santé affichent des postes, « mais ils restent vacants ». Le regroupement milite pour une augmentation du salaire des psychologues. « Au début de la pratique, l'écart salarial, entre les psychologues du réseau public en Ontario et ceux du Québec, c'est 45 000 \$ par année », soutient sa présidente, Karine Gauthier.

Centres de crise... en crise

Les centres de crise doivent aussi faire face à une pénurie de personnel. Le regroupement qui les représente lance d'ailleurs un appel à l'aide à Québec. Il a fait parvenir la semaine dernière une lettre au ministre Carmant afin de le rencontrer.

« Nos intervenants sont épuisés, dit Roxane Thibeault, présidente du Regroupement des services d'intervention de crise du Québec (RESICQ). On a un record de congés de maladie. »

Chronique Santé mentale

UN AN PLUS TARD, LA LISTE D'ATTENTE EN SANTÉ MENTALE NE DIMINUE PAS

Le jour de l'entrevue, lundi, la directrice de la Maison sous les arbres, située à Châteauguay, venait d'apprendre qu'un cinquième employé (sur les 32) tombait en congé de maladie. « J'ai eu trois démissions la semaine passée, ajoute Roxane Thibeault. Les employés s'en vont vers le réseau [public]. Les conditions salariales et les avantages sociaux sont vraiment plus élevés, et ce, pour le même diplôme, le même travail. » Les membres du RESICQ réclament un financement de base plus élevé afin de consolider leur équipe.

Relief, un organisme qui offre du soutien aux gens vivant avec l'anxiété, la bipolarité ou la dépression, déplore « l'absence de stabilité dans l'aide d'urgence du gouvernement » ainsi que « le manque d'écoute » de Québec à l'égard des organismes communautaires.

Malgré le déconfinement et la relative accalmie de la quatrième vague, les demandes d'aide continuent d'affluer. Relief reçoit « de plus en plus d'appels de professionnels de la santé qui demandent de l'aide », souligne son directeur général, Jean-Rémy Provost. L'organisme reçoit pourtant moins d'argent de la part du MSSS cette année. « On a un financement de près de 310 000 \$ de moins, comparativement à l'an passé », dénonce-t-il.

D'autres investissements

Invitée à réagir au manque d'accès aux services en santé mentale, l'attachée de presse du ministre Lionel Carmant souligne qu'un plan d'action à cet effet doit être déposé cet automne. « Il va y avoir des investissements qui seront annoncés avec le plan », affirme Sarah Bigras.

Le gouvernement mise sur le Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM). « On voit qu'avec l'implantation du PQPTM, on a une bonne réponse dans les [cinq] régions où ça a été implanté, avec une réduction de 53 % des listes d'attente », dit Sarah Bigras. Le PQPTM doit être mis en place dans toutes les régions du Québec d'ici le printemps prochain, précise-t-elle.

Chronique Santé mentale

UN AN PLUS TARD, LA LISTE D'ATTENTE EN SANTÉ MENTALE NE DIMINUE PAS

Ce programme préoccupe la présidente de l'Ordre des psychologues du Québec. Elle craint un effet « entonnoir », c'est-à-dire que la psychothérapie ne soit offerte qu'en dernier recours, après d'autres options (comme les autosoins), et non dès le départ si la situation l'exige. « Dans les CLSC, si vous demandez pour avoir accès à la psychothérapie, il y a bien des lieux où on va vous répondre qu'il n'y a pas de psychologues ou de professionnels qui détiennent un permis de pratique de la psychothérapie », déplore Christine Grou.

La Dre Claire Gamache croit que l'ensemble des professionnels doivent se serrer les coudes pour faire face à cette vague en santé mentale. « Les médecins de famille sont vraiment submergés par les demandes de détresse psychologique de leur clientèle, dit-elle. Ça prend des guichets [d'accès] pour soutenir les médecins de famille, ça prend des équipes idéalement qui retournent le plus vite en GMF [groupe de médecine familiale] pour aider leur médecin de famille. Les gens sont essoufflés. »

Les quelque 1300 psychiatres, eux, devront répondre présents pour les cas « vraiment lourds », précise la Dre Gamache. « Le tour de roue qu'on a tous à faire, c'est d'aplanir au maximum les silos, d'augmenter la fluidité entre tout ce monde et de faire de l'interdisciplinarité, notre espèce de nouvelle religion », conclut-elle.

Chronique information

DE NOUVELLES RÈGLES À L'ASSURANCE-EMPLOI

Le système d'assurance-emploi est prêt pour une autre série de changements liés à la pandémie. En voici quelques-uns qui s'appliqueront aux nouvelles demandes de prestations présentées à compter du dimanche 26 septembre.

Admissibilité.

Les demandeurs d'assurance-emploi doivent avoir travaillé un nombre minimum de 600 heures pour être admissibles aux prestations. Dans le passé, ce nombre pouvait varier dans différentes régions du pays en fonction des conditions du marché du travail local.

De nombreux travailleurs ont vu leurs heures réduites pendant la pandémie, ce qui signifie qu'ils n'ont peut-être pas travaillé suffisamment d'heures pour être admissibles.

Au cours de la dernière année, tous les nouveaux demandeurs d'assurance-emploi ont reçu un complément d'heures unique pour les aider à se qualifier.

Cette exigence disparaîtra dimanche pour être remplacée par une exigence uniforme d'avoir travaillé 420 heures.

L'exigence d'heures uniformes sera en place pendant un an, soit jusqu'au 24 septembre 2022.

Le gouvernement exige également un certificat médical prouvant que le demandeur est malade et ne peut pas travailler pour recevoir des prestations de maladie de l'assurance-emploi. L'exigence a été levée temporairement au cours de la dernière année en raison de la COVID-19.

Avantages

Le plancher hebdomadaire des prestations passera de 500 \$ à 300 \$, conformément à la valeur des paiements au titre de la Prestation canadienne de rétablissement disponible pour ceux et celles qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

Le plancher hebdomadaire devrait s'appliquer aux réclamations effectuées entre le 26 septembre et le 20 novembre.

La durée et la valeur des prestations seront à nouveau calculées en utilisant les taux de chômage régionaux qui ont été temporairement remplacés au cours de la dernière année par un taux de chômage uniforme de 13,1 %.

Chronique information

DE NOUVELLES RÈGLES À L'ASSURANCE-EMPLOI

Les responsables de l'assurance-emploi utiliseront également des règles simplifiées concernant les indemnités de départ et de vacances afin que les prestataires puissent commencer à recevoir des prestations plus tôt. Les versements peuvent retarder leur début ainsi que leur valeur.

Cependant, il y aura encore une semaine d'attente avant que les prestations ne soient versées pour toute nouvelle demande d'assurance-emploi, et ce après l'annulation de la période d'attente au cours de la dernière année.

Pas de changement

Le plancher hebdomadaire des prestations passera de 500 \$ à 300 \$, conformément à la valeur des paiements au titre de la Prestation canadienne de rétablissement disponible pour ceux et celles qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

Le plancher hebdomadaire devrait s'appliquer aux réclamations effectuées entre le 26 septembre et le 20 novembre.

La durée et la valeur des prestations seront à nouveau calculées en utilisant les taux de chômage régionaux qui ont été temporairement remplacés au cours de la dernière année par un taux de chômage uniforme de 13,1 %.

Les responsables de l'assurance-emploi utiliseront également des règles simplifiées concernant les indemnités de départ et de vacances afin que les prestataires puissent commencer à recevoir des prestations plus tôt. Les versements peuvent retarder leur début ainsi que leur valeur.

Cependant, il y aura encore une semaine d'attente avant que les prestations ne soient versées pour toute nouvelle demande d'assurance-emploi, et ce après l'annulation de la période d'attente au cours de la dernière année.

Toute personne ayant déjà présenté une demande d'assurance-emploi ne verra aucun changement dans la valeur ou la durée de ses prestations avec ces nouvelles règles.

Chronique information

DE NOUVELLES RÈGLES À L'ASSURANCE-EMPLOI

De plus, les travailleurs saisonniers de 13 régions seront encore admissibles à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi jusqu'en octobre 2022.

Le projet pilote offre ces semaines supplémentaires aux travailleurs saisonniers qui ont présenté une demande entre le 5 août 2018 et le 30 octobre prochain, à condition qu'ils aient présenté trois demandes de prestations régulières ou de pêche au cours des cinq dernières années et qu'au moins deux d'entre elles aient été présentées à peu près au même moment de l'année.



Chronique juridique

L'AIDE JURIDIQUE: ÊTES-VOUS ADMISSIBLE?

Les personnes et les familles qui ont un faible revenu peuvent avoir droit à l'aide juridique afin d'obtenir les services d'un avocat, gratuitement ou à peu de frais. Pour être admissible, vous devez faire certaines démarches et remplir certaines conditions.

Les critères d'admissibilités :

- Le revenu annuel (toutes les sources de revenus : CSST, pourboire, etc.)
- La situation familiale (conjoint, enfants, etc.)
- La valeur de certains biens (maison, REER, etc.)
- Les liquidités (économies, placements, etc.)

Il est à noter que toute personne et/ou famille qui bénéficie du programme d'aide sociale, de solidarité sociale ou d'une autre prestation spéciale se voit automatiquement admissible au service de l'aide juridique volet gratuit.

Suis-je admissible à l'aide juridique gratuitement?

Une vérification de l'admissibilité à l'aide juridique se fait uniquement au bureau d'aide juridique le plus près de la résidence de la personne qui en fait la demande.

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit est le suivant:

BARÈME DES REVENUS ANNUELS (BRUTS) *	
Personne seule	24,570 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	30,062 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	32,092 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	34,195 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	38,259 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	40,291 \$

Chronique juridique

L'AIDE JURIDIQUE: ÊTES-VOUS ADMISSIBLE?

Suis-je admissible au volet contributif?

Grâce au volet contributif, une personne admissible à ce volet peut bénéficier de services juridiques moyennant une contribution financière entre 100\$ et 800\$ selon sa situation. Ce volet permet de connaître à l'avance la somme des coûts reliés aux besoins juridiques.

On considère les revenus, les biens et les liquidités du requérant et de son conjoint pour déterminer l'admissibilité d'un individu. Le Règlement sur l'aide juridique prévoit un barème pour chacun de ces éléments. Lorsqu'il y a un dépassement du barème des biens ou des liquidités, on doit calculer un revenu réputé en additionnant 100% des liquidités excédentaires et 10 % du montant des biens excédentaires au montant maximum des revenus donnant droit à l'aide juridique gratuite selon la taille de la famille et le revenu excédentaire. Ce revenu réputé peut permettre d'obtenir l'aide juridique moyennant le versement d'une contribution. Cette contribution s'échelonne par tranche de 100\$ jusqu'à un maximum de 800\$ conformément à un barème. Elle doit être versée dans les 15 jours de la date de délivrance de l'attestation d'admissibilité, mais il peut y avoir un étalement des versements pendant une durée maximale de 6 mois si le directeur général du centre communautaire juridique le permet.

Barème des revenus annuels (bruts)

REQUÉRANT: PERSONNE SEULE

REVENUS RÉPUTÉS	CONTRIBUTION
24,571 \$ à 25,789 \$	100 \$
25,790 \$ à 27,008 \$	200 \$
27,009 \$ à 28,226 \$	300 \$
28,227 \$ à 29,445 \$	400 \$
29,446 \$ à 30,664 \$	500 \$
30,665 \$ à 31,883 \$	600 \$
31,884 \$ à 33,101 \$	700 \$
33,102 \$ à 34,321 \$	800 \$

REQUÉRANT: FAMILLE FORMÉE D'UN ADULTE ET D'UN ENFANT

REVENUS RÉPUTÉS	CONTRIBUTION
30,063 \$ à 31,552 \$	100 \$
31,553 \$ à 33,042 \$	200 \$
33,043 \$ à 34,532 \$	300 \$
34,533 \$ à 36,022 \$	400 \$
36,023 \$ à 37,511 \$	500 \$
37,512 \$ à 39,001 \$	600 \$
39,002 \$ à 40,491 \$	700 \$
40,492 \$ à 41,982 \$	800 \$

Chronique juridique

L'AIDE JURIDIQUE: ÊTES-VOUS ADMISSIBLE?

REQUÉRANT: FAMILLE FORMÉE D'UN ADULTE ET DE DEUX ENFANTS OU PLUS

REVENUS RÉPUTÉS	CONTRIBUTION
32,093 \$ à 33,683 \$	100 \$
33,684 \$ à 35,273 \$	200 \$
35,274 \$ à 36,864 \$	300 \$
36,865 \$ à 38,455 \$	400 \$
38,456 \$ à 40,045 \$	500 \$
40,046 \$ à 41,636 \$	600 \$
41,637 \$ à 43,226 \$	700 \$
43,227 \$ à 44,818 \$	800 \$

REQUÉRANT: FAMILLE FORMÉE DE CONJOINTS SANS ENFANT

REVENUS RÉPUTÉS	CONTRIBUTION
34,196 \$ à 35,891 \$	100 \$
35,892 \$ à 37,587 \$	200 \$
37,588 \$ à 39,283 \$	300 \$
39,284 \$ à 40,979 \$	400 \$
40,980 \$ à 42,674 \$	500 \$
42,675 \$ à 44,370 \$	600 \$
44,371 \$ à 46,066 \$	700 \$
46,067 \$ à 47,762 \$	800 \$

REQUÉRANT: FAMILLE FORMÉE DE CONJOINTS AVEC UN ENFANT

REVENUS RÉPUTÉS	CONTRIBUTION
38,260 \$ à 40,156 \$	100 \$
40,157 \$ à 42,053 \$	200 \$
42,054 \$ à 43,950 \$	300 \$
43,951 \$ à 45,848 \$	400 \$
45,849 \$ à 47,745 \$	500 \$
47,746 \$ à 49,642 \$	600 \$
49,643 \$ à 51,539 \$	700 \$
51,540 \$ à 53,437 \$	800 \$

REQUÉRANT: FAMILLE FORMÉE DE CONJOINTS AVEC DEUX ENFANTS OU PLUS

REVENUS RÉPUTÉS	CONTRIBUTION
40,292 \$ à 42,289 \$	100 \$
42,290 \$ à 44,287 \$	200 \$
44,288 \$ à 46,285 \$	300 \$
46,286 \$ à 48,283 \$	400 \$
48,284 \$ à 50,281 \$	500 \$
50,282 \$ à 52,279 \$	600 \$
52,280 \$ à 54,277 \$	700 \$
54,278 \$ à 56,276 \$	800 \$

Source : La commission des services juridiques

L'équipe de la SRAAD vous souhaite
* un joyeux temps des fêtes!!!

Que la magie de Noël s'invite dans
votre demeure et dans vos coeurs!



Horaires de la SRAADD pour Le temps des fêtes

Pour la période des fêtes, l'organisme fermera
ses portes le 21 décembre à 16h30 et réouvrira
le 3 janvier.

*Joyeux temps des fêtes à vous
tous !!!*



Calendrier de l'Avent de la SRAADD

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1. Ranger une pièce de votre domicile	2. Manger votre repas préféré.	3. Prenez le temps d'écouter votre film préféré.	4. Aller prendre un peu d'air frais
5. Trouver vous un bon coup pour la journée	6. Prenez le temps de boire un bon café le matin	7. Accrocher une décoration de Noël dans votre domicile	8. Appelez une personne importante pour vous	9. Aller prendre une marche	10. Gâtez-vous avec ce que vous avez envie	11. Réaliser une activité qui vous fait du bien
12. Trouver vous 3 qualités	13. Faites 15 minutes de lecture	14. Appeler un ami	15. Écoutez votre musique préféré	16. Allez en forêt	17. Souriez!	18. Faites des techniques de respiration avant de dormir
19. Prenez le temps de vous préparer un bon souper	20. Regardez des photos souvenirs de moments heureux	21. Manger votre dessert préféré	22. Prenez l'opportunité de vous coucher tôt	23. Buvez un bon chocolat chaud	23. Buvez un bon chocolat chaud	24. Profitez du moment

Joyeux Noël!!!

Règlements

NOUS VOUS INVITONS À SUIVRE LE CALENDRIER DE L'AVENT DE LA SRAADD ENCORE UNE FOIS CETTE ANNÉE. NOUS VOUS SUGGÉRONS DE PRENDRE 15 MINUTES PAR JOUR AFIN DE PRENDRE SOINS DE VOTRE SANTÉ MENTALE. NOUS VOUS METTONS À L'ÉPREUVE D'EFFECTUER 15 JOURS D'ACTIVITÉ AU MINIMUM!

LE TEMPS DES FÊTES EST UN MOMENT OÙ PENSONS D'AVANTAGE À FAIRE PLAISIR AUX AUTRES. CEPENDANT, IL EST IMPORTANT DE NE PAS S'OUBLIER DURANT CETTE PÉRIODE!



SÉANCE D'INFORMATION

FORMULES

Séances d'informations adaptées
offertes en **présentielles** ou en
virtuelles (Zoom).

SÉANCES DISPONIBLES

AIDE DE DERNIER RECOURS
ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL
ASSURANCES
DÉMYSTIFIER LA SANTÉ MENTALE
L'INVALIDITÉ ET LE RÉGIME DE RENTES
DU QUÉBEC ET AUTRE, SUR DEMANDE

À QUI ÇA S'ADRESSE ?

Les séances d'information sont disponibles pour les organismes communautaires et les entreprises de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces séances peuvent être présentées à leurs membres, employé.e.s et bénévoles.

QUI NOUS SOMMES ?

La SRAADD est un organisme communautaire dont la mission première est d'aider et d'accompagner des personnes vivant ou ayant vécu des problématiques en santé mentale, avec ou sans diagnostic, dans la défense de leurs droits et ce, en toute confidentialité.

Services offerts

- Sensibilisation, promotion et représentation
- Défense de droit
- Aide et accompagnement
- Suivi
- Information et séance d'information

NE TARDEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATION

819-693-2212 / Sans frais 1800-563-2212

info@sraadd.com

La solidarité Régionale d'Aide et d'Accompagnement pour la Défense des droits en santé mentale du Centre-du-Québec et de la Mauricie (SRAADD/CQM) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de prêter aide, d'accompagner et d'informer à l'égard du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale.

Vous avez besoin de renseignements?

voici les secteurs où nous donnons de l'information et de l'accompagnement:

En lien avec le droit à la famille:

- Divorce et séparation
- Garde d'enfants
- Pension alimentaire
- Loi sur la protection de la jeunesse /DPJ

En lien avec le droit du travail:

- Congédiement
- Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail/ CNESST
- Assurance-emploi

En lien avec le droit civil:

- Succession
- Protection du consommateur
- Tribunal administratif du logement (Régie du logement)
- Assurance privée
- Évaluation psychiatrique
- Garde en établissement
- Ordonnance de soins
- Droits de la personne
- Régimes de protection

En lien avec le droit administratif:

- Programme d'aide sociale - **MTESS**
- Retraite Québec (Régime de rentes du Québec- **RRQ**)
- Indemnisation des victimes d'Actes criminels- **IVAC**
- Régie de l'assurance maladie du Québec - **RAMQ**
- Société de l'assurance automobile du Québec - **SAAQ**

POURQUOI DE VENIR MEMBRE DE LA SRAADD/CQM?

- Se tenir informé de l'actualité et des droits reliés à la santé mentale.
- Solidarité envers les personnes vivant ou ayant vécue une problématique en santé mentale.
- Soutenir l'organisme dans sa mission

Formulaire d'adhésion et de renouvellement du membership de la SRAADD

Prénom: _____

Nom: _____

Adresse ou nouvelle adresse:

Téléphone: _____

Date: _____

Signature: _____

COÛT: 3.00\$

Note importante

Si vous déménagez, vous devez nous prévenir.
Pour ce faire, vous pouvez nous retourner ce coupon à l'adresse suivante:
1060, rue Saint-François-Xavier, bureau 305
Trois-Rivières, QC, G9A 1R8

ou
info@sraadd.com
en inscrivant comme sujet, «changement d'adresse»

SOLIDARITÉ RÉGIONALE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE



**1060, rue Saint-François-Xavier, bureau 305,
Trois-Rivières(QC), G9A 1R8**

Numéro: 819-693-2212 sans frais: 1 (800)563-2212

Télécopie: (819) 693-5550

Site internet: www.sraadd.com

Courrier électronique: info@sraadd.com

Facebook: www.facebook.com/sraadd